

Metz, le 19 février 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride Erman  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
22 rue Auguste Rolland  
57580 REMILLY

**OBJET** : Épandage agricole des boues issues de la station d'épuration des eaux urbaines de Rémyilly -  
Porter à connaissance – Avis de recevabilité  
**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2024-00066  
**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre de R.214-40 du code de l'environnement déposé par le syndicat intercommunal d'assainissement de Rémyilly et environs concernant l'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration des eaux urbaines de Rémyilly sur votre commune, est recevable.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé au président du syndicat intercommunal d'assainissement de Rémyilly et environs valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe



Astride ERMAN